
COMMISSION EUROPÉENNE

Direction Générale de l'Education et de la Culture

Direction C – Jeunesse et Sport

Unité C.1 – Politique de la Jeunesse

Contact: Fabienne Metayer

E-mail: fabienne.metayer@ec.europa.eu

Commission Européenne
B-1049 Bruxelles

Evaluation de la Stratégie européenne de la jeunesse et de la Recommandation du Conseil sur la mobilité des jeunes volontaires dans l'UE

Rapport final

Résumé

Le présent document a été préparé pour la Commission européenne, toutefois, il reflète uniquement l'opinion de ses auteurs, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Contractant:



ICF Consulting Services Limited

5em Etage
146 Rue Royale
Brussels
B-1000

T +32 (0) 2 275 01 00
F +32 (0) 2 275 01 09
Brusselsdowntown@icfi.com
www.icfi.com

Préparé par Laura Eid, Bianca Faragau, Sarah Fleury, Luca Mobilio, Thomas Taylor di Pietro, Daniela Ulicna

Vérifié par Daniela Ulicna

Edité par la Commission européenne, Mars 2016

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2016

ISBN 978-92-79-57879-3
doi: 10.2766/449662

© Union européenne, 2016
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Table des matières

Résumé.....	1
Contexte.....	1
Objectif et portée de l'évaluation	2
Méthode d'approche	2
Conclusions et recommandations générales de l'évaluation	2

Résumé

L'évaluation de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse et de la Recommandation du Conseil du 20 novembre 2008 relative à la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne a été menée par ICFI, en partenariat avec Technopolis, de mars 2015 à février 2016. Elle a consisté en des consultations avec des jeunes, des organisations de jeunesse et de volontariat, des Ministères en charge de la jeunesse, des Conseils Nationaux de la Jeunesse, des Agences Nationales Erasmus+ et d'autres parties prenantes au niveau européen et national qui avaient participé à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse sur la période 2010-2014/5. L'équipe d'évaluation a aussi interrogé des membres de la Commission européenne impliqués sur des questions liées à la jeunesse (DG EAC, DG EMPL, DG RTD, DG REGIO et DG SANTE) ainsi que des représentants du Conseil de l'Europe et du Forum européen de la jeunesse.

Contexte

La Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse est la cadre pour la coopération européenne dans le secteur de la jeunesse pour la période 2010-2018. Son cadre légal vient de la Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. La Stratégie a été mise en place pour améliorer la situation des jeunes en Europe en créant des opportunités plus grandes et plus égalitaires pour les jeunes dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi, tout en favorisant la citoyenneté active, la cohésion sociale et la solidarité. Dans ce but, la Stratégie cherche à développer une approche transversale sur les questions relatives à la jeunesse. Sur la base du premier cadre de Méthode Ouverte de Coordination dans le domaine de la jeunesse, qui était ancrée dans le Livre blanc européen sur la jeunesse, la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse va plus loin que des initiatives spécifiques à la jeunesse en ajoutant une dimension 'jeunesse' plus large en vue de lier la politique européenne en faveur de la jeunesse aux stratégies européennes pour l'éducation, l'emploi et la cohésion sociale.

Dans ce cadre renouvelé, les états membres de l'UE ont été invités à coopérer sur des questions relatives à la jeunesse en mettant en place des objectifs communs et des initiatives potentielles dans huit domaines d'action, couvrant à la fois les domaines essentiels de la politique en faveur de la jeunesse (participation, volontariat, culture et créativité, jeunesse et monde) et les domaines qui répondent aux problèmes socio-économiques des jeunes (éducation et formation, emploi et entrepreneuriat, santé et bien-être, cohésion sociale). Étant donné que le volontariat est l'un des domaines couverts par la Stratégie, la mise en œuvre de la Recommandation relative à la mobilité des jeunes volontaires, adoptée en 2008 comme la toute première Recommandation du Conseil dans le domaine de la jeunesse, a été incluse dans la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse comme l'une des initiatives clés pour réaliser des progrès dans ce domaine.

Cette évaluation est la première évaluation externe de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse depuis son lancement en 2010. L'évaluation couvre la période 2010-2014/5¹ et constitue donc une évaluation à mi-parcours de la Stratégie, qui a été mise en œuvre pour couvrir la période jusqu'à 2018. Avant cette évaluation externe, le suivi des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse était effectué en interne, à travers le rapport des états membres et des parties prenantes clés, ce qui a abouti à des Rapports Conjointes de l'UE sur la Jeunesse en 2012 et 2015.

¹ Alors que la période d'évaluation mentionnée dans les Termes de référence se termine en 2014, il n'a pas été toujours facile ni logique d'exclure les activités de 2015. La collecte de données ayant été réalisée en 2015, les personnes consultées ont également réagi par rapport aux développements les plus récents.

Objectif et portée de l'évaluation

L'objectif de cette évaluation était double :

- Evaluer la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse et, en son sein, la Recommandation relative à la mobilité des jeunes volontaires dans l'UE, dans le but de fournir une appréciation de sa pertinence, sa cohérence, son efficacité, la valeur-ajoutée européenne, son efficience et sa durabilité ; et
- Identifier des façons d'améliorer la mise en œuvre et la gouvernance du cadre européen de coopération relatif à la jeunesse pour la période 2015-2018 et aussi éclairer le processus de renouvellement de la Stratégie en faveur de la Jeunesse pour l'après 2018.

En plus de l'évaluation, l'équipe a également proposé un plan de dissémination pour aider la Commission à communiquer les résultats de l'évaluation aux parties prenantes et aux professionnels concernés, ainsi qu'au grand public.

Méthode d'approche

La collecte de données, l'analyse et le rapport ont été structurées autour de quatre phases principales : (1) démarrage ; (2) collecte de données au niveau UE-28 ; (3) études de cas ; et (4) analyse et reporting. Des méthodes de collecte de données variées ont été utilisées :

- **Cartographie** des activités menées au niveau national et européen et liées à la Stratégie et/ou à la Recommandation du Conseil, ainsi que cartographie des extrants et résultats produits;
- Deux **enquêtes** en ligne : (i) sur les jeunes européens entre 15 et 30 ans, avec 719 répondants; et (ii) sur les organisations de jeunesse, avec des réponses de 250 organisations;
- Des **entretiens** avec 126 parties prenantes nationales des 28 états membres (Ministères en charge de la Jeunesse, autres Ministères pertinents, Agences Nationales Erasmus+, Conseils Nationaux pour la Jeunesse et des organisations de volontariat) et avec 25 prenantes nationales au niveau européen (de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de l'Agence européenne sur l'Information et le Conseil à la Jeunesse, de l'Association européenne des cartes jeunes, du Forum européen de la Jeunesse et d'autres fédérations européennes d'organisations de jeunesse);
- Dix **études de cas** impliquant 36 entretiens individuels et couvrant huit pays avec des approches différentes en termes de politique jeunesse et de volontariat, et deux initiatives au niveau européen liées à la Stratégie /Recommandation de l'UE relative à la jeunesse.

Certaines difficultés ont été rencontrées lors de la collecte de données (ex. qualité et quantité des données des Rapports Nationaux sur la Jeunesse, disponibilité des personnes interrogées et leur niveau de connaissance variable de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse, difficultés à quantifier les résultats de la méthode ouverte de coordination - MOC, non disponibilité des données sur les coûts d'autres MOC, etc.). Ces difficultés n'ont pas constitué des obstacles majeurs pour la qualité de l'évaluation. Même si la répartition géographique des répondants à l'enquête varie au niveau des pays européens, cela n'a pas créé de biais majeur dans les réponses.

Conclusions et recommandations générales de l'évaluation

Durant ses cinq premières années, la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse a été mise en œuvre dans un contexte plutôt négatif. La situation des jeunes s'était détériorée en termes d'emploi, d'exclusion sociale et de risque de pauvreté à la suite de la crise économique en Europe. Cela a contribué à la mise en avant, sur l'agenda politique de la plupart des états membres et au niveau européen, d'initiatives visant à

réduire le chômage des jeunes et à améliorer l'éducation et la formation. Le chômage des jeunes et l'exclusion sociale sont devenus des questions fortement prioritaires pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. De plus, en parallèle de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse, une attention particulière a été portée à l'emploi et l'inclusion sociale des jeunes dans de nombreuses politiques stratégiques européennes. Les états membres ont discuté du chômage des jeunes au plus haut niveau européen et ont abouti à des positions communes sur des initiatives clés relatives à la jeunesse au niveau européen, comme la Garantie pour la Jeunesse. Cela a signifié également que, tandis que l'agenda pour la jeunesse gagnait en importance, il se concentrait plutôt sur des questions d'emploi alors qu'une attention moindre était portée aux enjeux essentiels de la politique pour la jeunesse, comme la participation ou le volontariat.

Pertinence et cohérence

Sur la période 2010-2014, la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse a été dans son ensemble pertinente par rapport aux besoins et problèmes des jeunes européens, et aux activités des responsables des politiques pour la jeunesse dans tous les états membres de l'UE. Plus de 80% des organisations de jeunesse interrogées ont considéré que toutes les activités européennes auxquelles elles ont participé dans le cadre de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse étaient pertinentes par rapport à leur travail. De façon similaire, deux-tiers des décideurs politiques interrogés au niveau national ont considéré les objectifs et domaines couverts par la Stratégie comme pertinents par rapport à leurs besoins et priorités.

Une caractéristique clé de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse est qu'elle fournit un cadre large et flexible de coopération dans le secteur de la jeunesse. Etant donné le nombre élevé d'actions possibles proposées par la Stratégie, la grande majorité des répondants ont trouvé qu'au moins certains des sujets étaient pertinents par rapport à leur agenda et besoins. En même temps, aucun des pays n'a travaillé sur tous les sujets couverts. Cela signifie que la pertinence de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse résulte du fait que les pays la considèrent comme une approche 'à la carte' de la Méthode Ouverte de Coordination plutôt que comme un ensemble d'objectifs communs ciblés vers lesquels tous les pays devraient tendre.

Recommandation

Se concentrer sur un plus petit nombre d'objectifs plus clairement définis et plus spécifiques. Ils devraient constituer une vision claire de ce que la Stratégie cherche à réaliser sur la prochaine période.

Dans les pays où la politique jeunesse est décentralisée, l'approche européenne en faveur de la jeunesse a été considérée comme étant moins consistante avec la nature diverse d'une politique jeunesse déléguée. Des préoccupations concernant la politique jeunesse décentralisée ont été soulevées dans de nombreux pays, comme le fait que les enjeux régionaux et locaux n'étaient pas suffisamment reflétés dans le cadre européen de coopération en faveur de la jeunesse, et qu'un engagement plus important des décideurs politiques du niveau local et régional dans la coopération européenne était nécessaire.

Recommandation

Viser à atteindre une participation plus large aux activités européennes des décideurs politiques jeunesse du niveau local et régional. Cela dépend aussi des efforts des états membres pour diffuser l'information et les opportunités aux parties prenantes à ces niveaux.

Parmi les huit domaines d'action de la Stratégie, éducation et emploi semblent être pertinents pour la plupart des jeunes interrogés. Cependant, au niveau politique, la pertinence des domaines d'action varie d'un pays européen à l'autre. Certains états

membres appellent à se concentrer clairement sur les enjeux d'importance cruciale, c'est-à-dire l'emploi, l'éducation et la formation. D'autre part, certains pays considèrent qu'il est nécessaire de porter plus d'attention aux domaines clés du secteur de la jeunesse, comme le travail de jeunesse, le volontariat et la participation, qui ont été éclipsés à la suite de la crise économique, mais auxquels le cadre de coopération jeunesse peut contribuer de la façon la plus significative.

Recommandation

Si le double objectif de la Stratégie est maintenu, sur les enjeux cruciaux liés à la jeunesse et sur la prise en compte des jeunes, dans ce cas les objectifs dans le domaine de la prise en compte des jeunes devraient être formulés plus spécifiquement de façon à permettre de capturer ce que le cadre européen de coopération jeunesse est supposé ajouter aux politiques et initiatives existantes dans les différents domaines politiques.

La pertinence des priorités et activités de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse n'est pas au même niveau pour tous les pays. Dans les pays qui, en 2010, étaient plus éloignés de l'alignement sur les principes promus par l'agenda européen de coopération renouvelé dans le domaine de la jeunesse, la Stratégie était perçue comme étant plus pertinente dans ces pays dont les approches et objectifs étaient déjà proches de ce que le cadre renouvelé visait à atteindre.

De nouveaux défis sont apparus depuis la conception de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse en 2009. Les nouveaux enjeux les plus fréquemment cités sont les suivants : radicalisation, intégration des migrants et numérisation. Ces sujets pourraient être traités par les domaines d'action existants, mais ils pourraient aussi devenir des priorités en tant que telles.

Au niveau européen, les objectifs et priorités de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse étaient, de façon générale, pertinents par rapport aux objectifs de la Stratégie Europe 2020. Néanmoins, cela est principalement dû à la large couverture thématique du cadre de coopération jeunesse, plutôt qu'aux efforts pour aligner les deux stratégies. Les deux stratégies étaient souvent perçues par les parties prenantes interrogées comme des approches séparées, chacune avec ses propres objectifs, plutôt que comme faisant partie d'un plan intégré à long-terme de l'UE. De plus, malgré le nombre croissant d'initiatives européennes en faveur des jeunes, les références qui sont faites à la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse sont rares.

Recommandation

Améliorer la coordination de l'agenda pour la jeunesse au niveau européen. Clarifier les liens entre les consultations de dialogue structuré et les développements dans d'autres domaines politiques que celui de la jeunesse. Envisager l'utilisation des instruments de mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse au-delà du domaine de la jeunesse.

La Recommandation du Conseil, et toutes ses lignes d'action, ont également été pertinentes par rapport aux besoins des jeunes volontaires et des organisations de volontariat, bien que ces-dernières considèrent que les objectifs auraient pu être plus ambitieux et les liens avec les programmes de financement plus explicites.

Efficacité

L'évaluation a révélé que la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse a réussi à créer des changements concrets au niveau national et organisationnel et dans l'adoption d'approches et de principes communs dans les États membres. Les politiques de la jeunesse dans les pays qui ne disposent pas de cadres clairs dans ce domaine ont été clarifiées et encadrées. Il a eu un mouvement général dans les pays de l'UE vers l'adoption des principes et objectifs énoncés dans la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse, tels que la participation et la consultation des jeunes. La Stratégie a eu une

influence directe sur l'agenda politique dans la majorité des États membres, bien que le niveau de cette influence ait varié et que ce ne fut pas le seul facteur identifié, les facteurs nationaux et contextuels ayant également joué un rôle. La plupart des changements identifiés ont concerné les domaines qui sont au cœur de la politique de la jeunesse: le volontariat, l'internationalisation et la mobilité, le travail des jeunes et l'approche intersectorielle de la politique de la jeunesse. Une influence a pu également être constatée, même si plus rarement, dans les domaines de la reconnaissance de l'apprentissage non-formel et informel, de l'esprit d'entreprise des jeunes et concernant les mesures pour les NEETs. Cela signifie que la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse a eu une plus grande influence dans les domaines essentiels de la politique de la jeunesse.

Cependant, les résultats de l'évaluation montrent que la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse pourrait avoir une plus grande influence si elle était mieux connue et comprise par les décideurs clés. Les responsables politiques dans le domaine de la jeunesse qui ont été interrogés n'étaient pas tous au courant des objectifs et des instruments de la Stratégie. Ceci a pu également être observé de façon encore plus importante parmi les responsables d'autres domaines politiques. Seule une petite partie des organisations de la jeunesse interrogées ont déclaré avoir une bonne compréhension de base de la stratégie. De même, seule une petite partie des jeunes interrogés étaient au courant des actions prises dans le cadre de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse alors qu'un nombre conséquent de personnes étaient au courant du programme de l'UE pour les jeunes.

Parmi les organisations de jeunesse qui ont été impliquées dans des activités relevant de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse, la grande majorité ont indiqué que leur participation a conduit à des changements dans leurs pratiques en termes d'apprentissage et de renforcement des connaissances, de création de nouveaux partenariats, dans le développement de nouvelles activités et dans le réseautage avec les intervenants et les responsables politiques.

Ils ont également vu des effets plus larges sur la politique de la jeunesse tels que la reconnaissance de la valeur du travail de jeunesse ainsi que du volontariat, une meilleure compréhension des questions de la jeunesse entre les intervenants et l'amélioration de la participation des jeunes.

En ce qui concerne les instruments de la coopération de l'UE dans le secteur de la jeunesse, l'évaluation a révélé que les outils ayant eu le plus d'influence ont été le dialogue structuré et la mobilisation des fonds de l'UE, ainsi que, dans une certaine mesure, l'apprentissage mutuel et le renforcement des connaissances. Lorsque différents instruments et outils ont été utilisés et leurs résultats ont été capitalisés, ils se sont révélés être les plus efficaces pour inciter des efforts et initier des changements. Ce ne fut cependant pas systématiquement le cas puisque certaines initiatives ont été perçues comme 'autonomes' ou 'fragmentées'.

Recommandation

Aligner l'utilisation des instruments de coopération avec les objectifs de Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse de façon plus claire et stratégique. Créer des liens explicites entre les programmes de financement et les objectifs fixés au niveau politique, dans le cadre de la coopération de l'UE.

La mise en œuvre de la Recommandation sur la mobilité des jeunes volontaires et son intégration dans le cadre de la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse a permis de conserver le volontariat transfrontalier dans le cycle permanent des priorités de la coopération européenne dans le secteur de la jeunesse. En revanche, cela a rendu difficile de différencier les effets en matière de volontariat transfrontalier induits par la Recommandation de ceux induits par la Stratégie jeunesse de l'UE dans son ensemble.

L'évaluation a révélé que certains des besoins identifiés dans la Recommandation demeurent pertinents, en particulier en ce qui concerne l'information et la diffusion sur les possibilités de volontariat transfrontalier; le fait de rendre le volontariat transnational plus accessible aux jeunes ayant moins d'opportunités; la réduction des obstacles à la mobilité des jeunes volontaires et le soutien pour l'amélioration des systèmes de qualité pour la gestion des volontaires.

Recommandation

Alors que la Recommandation du Conseil répondait aux besoins des jeunes et des organisations de la jeunesse en matière de volontariat transfrontalier, il s'avère que ces besoins sont toujours d'actualité à la fin de la période d'évaluation. Il serait bénéfique de clarifier les liens vers les possibilités de financement afin d'aider les acteurs de la jeunesse à atteindre les objectifs fixés. Les États membres et les organisations de la jeunesse devraient également être encouragés à allouer des ressources propres (et au-delà du Service volontaire européen - SVE) pour répondre à la demande de volontariat transfrontalier dans chaque pays.

Efficiences

Les ressources allouées aux activités de coopération de l'UE dans le domaine de la jeunesse sont généralement faibles. Néanmoins, même avec un budget relativement peu élevé, la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse a réussi à donner lieu à des changements au niveau national et organisationnel. Le budget est toutefois réparti sur un grand nombre d'activités couvrant de nombreux domaines d'action, ceci a pu conduire à ce qu'il soit dispersé.

L'évaluation a révélé que les coûts de la coopération de l'UE dans le domaine de la jeunesse ont été globalement jugés raisonnables comparés aux résultats. Ceci a contribué à: l'expertise et des outils accessibles, l'influence fournie et les effets sur la politique de réorientation.

Cependant, certains obstacles identifiés au cours de l'évaluation ont entravé cette efficacité. Les principaux défis rapportés par la majorité des acteurs furent les ressources limitées disponibles au niveau national pour tirer pleinement profit des structures de coopération de l'UE ainsi que les inefficacités liées à certains instruments ou activités spécifiques, tels que le mandat peu clair des groupes d'experts et la charge concernant les rapports d'avancement. L'inefficacité des deux mécanismes de suivi a été identifiée comme un autre défi majeur - le tableau comprenant les indicateurs de la jeunesse et de l'exercice triennal des États membres pour la communication des rapports - ne permet pas de se représenter clairement la contribution réelle de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse dans le cadre général de la politique en faveur de la jeunesse. Afin de mieux saisir les résultats de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, un cadre de suivi lié à la logique d'intervention de la Stratégie pourrait être conçu et mis en œuvre. Il pourrait refléter, entre autres, le suivi des résultats du dialogue structuré, tant au niveau européen et national, en fournissant par exemple des informations concernant l'impact des recommandations du dialogue structuré sur certains domaines de la politique ou certaines prises d'initiatives.

Recommandation

Mettre en place un cadre de suivi permettant de bien comprendre les réalisations de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Envisager de développer l'apprentissage mutuel sur les progrès accomplis.

La valeur ajoutée de l'UE et la durabilité

La valeur ajoutée clé de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse a été de fournir aux États membres:

-
- L'inspiration, les connaissances et l'expertise (via l'échange de bonnes pratiques, les données recueillies, etc.);
 - L'effet de levier et la légitimité de faire des réclamations en conformité avec la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, telles que la promotion du travail des jeunes, la participation et l'inclusion des jeunes;
 - Les opportunités et les ressources (notamment financières) permettant de d'avancer vers les objectifs communs convenus dans le cadre de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

La Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse a eu un certain nombre d'effets à long terme dans plusieurs États membres grâce à l'adoption de nouveaux cadres et même de textes de lois. Elle a eu un impact sur le renforcement et la clarification du cadre de la politique de la jeunesse dans les pays moins en phase avec les principes de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse : des structures de consultation ont été créés, les stratégies adoptées et certaines lois, surtout dans le domaine du volontariat, ont été révisées.

L'évaluation a révélé que les structures, procédures et instruments de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse sont dans l'ensemble durables à la fois directement et indirectement grâce à la durabilité des lois nationales dans le domaine de la jeunesse, des stratégies et des politiques qu'elle a induit. Cependant, pour continuer à faciliter de manière optimale la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, le cadre doit être actualisé en affinant certains des instruments de mise en œuvre.

Globalement, il y existe un intérêt soutenu entre les États membres pour coopérer sur les questions de la jeunesse au niveau européen. La grande majorité des personnes interrogées montre la volonté de continuer à participer à des activités de coopération dans le domaine de la jeunesse au niveau européen. Cela vaut également pour la poursuite de leur implication dans les possibilités de volontariat transfrontalier et dans la mise en œuvre de lignes d'action définies dans la Recommandation du Conseil relative à la mobilité des jeunes volontaires.

Aujourd'hui, le point de départ des pays est différent de la période où la Stratégie a été adoptée puisque les que politiques dans le domaine de la jeunesse ont progressé. Puisque ce but de conditions initiales pour la politique de la jeunesse a été atteint, la prochaine étape de la coopération pour la jeunesse au niveau de l'UE aura besoin de cibler d'autres types de développements. Elle devrait viser à apporter de la valeur-ajoutée en offrant une nouvelle inspiration aussi pour les pays étaient déjà en accord avec les principes de la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et les objectifs de la période précédente. Cela signifie que certains États membres sont susceptibles d'avoir plus de besoins et d'intérêt pour la coopération que d'autres. La coopération sur certaines problématiques pourra également être limitée par les particularités nationales ayant trait à certains principes de la jeunesse et leurs définitions.

Recommandation

Placer la barre plus haut en matière de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse en formulant des objectifs plus ambitieux qui constitueront également un nouvel élan pour les pays où la politique de la jeunesse est très présente. Cela s'applique également à la Recommandation du Conseil, qui bien que répondant avec les besoins des jeunes volontaires et des organisations de volontariat, aurait pu être plus ambitieuse et aurait pu faire le lien vers des programmes de financement plus explicites.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:

sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);

- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne
(http://ec.europa.eu/represent_fr.htm), des délégations dans les pays hors UE
(http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm), en contactant le réseau Europe
Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).



Publications Office

doi:10.2766/449662
ISBN:978-92-79-57879-3